Nations Unies E/CN.7/2021/L.1

# Conseil économique et social

Distr. limitée
12 avril 2021
Français
Original : anglais

**Commission des stupéfiants**
**Soixante-quatrième session**
Vienne, 12-16 avril 2021

## Projet de rapport

*Rapporteuse :* Begaiym Nurlan (Kirghizistan)

## Organisation de la session et questions administratives

### A. Consultations informelles préalables

1. Lors des consultations informelles préalables présidées par le Premier Vice-Président, Wolfgang Amadeus Brülhart (Suisse), tenues le 9 avril 2021, la Commission des stupéfiants a procédé à un examen préliminaire des projets de résolutions qui avaient été déposés à la date limite du 15 mars 2021, conformément à sa décision 55/1, et a réglé les questions d'organisation de la soixante-quatrième session.

### B. Ouverture et durée de la session

2. La Commission a tenu sa soixante-quatrième session à Vienne du 12 au 16 avril 2021. Sa présidente a ouvert la session.

### C. Cérémonie d'ouverture

3. À la 1re séance de la soixante-quatrième session de la Commission des stupéfiants, tenue le 12 avril 2021, la Commission a organisé une cérémonie d'ouverture pour commémorer le soixantième anniversaire de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 et le cinquantième anniversaire de la Convention sur les substances psychotropes de 1971. La séquence protocolaire a été organisée en coopération avec l'OMS, l'OICS et la Directrice exécutive de l'ONUDC.

4. Lors de la cérémonie d'ouverture, une vidéo d'introduction préparée par l'ONUDC sur les conventions internationales relatives au contrôle des drogues a été présentée. Les personnes ci-après ont fait des déclarations :

António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (déclaration présentée par Ghada Waly, Directrice exécutive de l'ONUDC)

Munir Akram, Président du Conseil économique et social (message vidéo préenregistré)

Ghada Waly, Directrice exécutive de l'ONUDC



Merci de recycler

Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (message vidéo préenregistré)

Cornelis de Joncheere, Président de l'Organe international de contrôle des stupéfiants

Jamie Bridge, Président du Comité de Vienne des ONG sur les drogues (en ligne).

## D. Participation

5. La Commission a approuvé les modalités d'organisation de la soixante-quatrième session au moyen d'une procédure d'approbation tacite le 23 mars 2021 et la version révisée a été approuvée le 6 avril 2021. Suivant ces modalités, la session s'est déroulée sous une forme hybride. La participation en personne était limitée à la séance d'ouverture, à l'examen des recommandations du Comité d'experts de l'OMS sur la pharmacodépendance et à la séance de clôture. Lors de ces sessions, des représentantes et représentants de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et d'un nombre limité d'organismes des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ont eu la possibilité de participer en présentiel. Toutes les autres séances se sont tenues sous une forme limitée à la tribune, ce qui signifie que seuls la présidence et les membres du secrétariat étaient présents dans la salle et que les délégations étaient invitées à y participer en ligne.

6. Ont participé à la session des représentantes et représentants de [...] États membres de la Commission ([...] n'étaient pas représentés). Y ont également assisté les observatrices et observateurs de […] autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies ainsi que d'États non-membres, des représentantes et représentants d'organismes des Nations Unies et des observatrices et observateurs d'organisations intergouvernementales, non gouvernementales et autres.

## E. Élection du Bureau

7. À la section I de sa résolution 1999/30, le Conseil économique et social a décidé que, à compter de l'an 2000, la Commission des stupéfiants devrait, à la fin de chaque session, élire son bureau pour la session suivante et encourager ce dernier à jouer un rôle actif dans les préparatifs des réunions ordinaires et des réunions intersessions de la Commission pour permettre à celle-ci de donner des orientations continues et efficaces au programme contre la drogue de l'ONUDC.

8. Conformément à cette résolution et à l'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil, la Commission a, à l'issue de la reprise de sa soixante-troisième session, le 4 décembre 2020, ouvert sa soixante-quatrième session afin d'élire son bureau pour cette session. À cette séance, elle a élu le Président, le Deuxième Vice-Président et le Troisième Vice-Président.

9. Le 7 décembre 2020, le Groupe des États d'Asie-Pacifique a nommé Begaiym Nurlan (Kirghizistan) à la fonction de rapporteuse. Le 12 février 2021, le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États a présenté la candidature de Wolfgang Amadeus Brülhart (Suisse) à la fonction de premier vice-président. À sa 1re séance, le 12 avril 2021, la Commission a élu son premier vice-président et sa rapporteuse.

10. Compte tenu de la rotation des fonctions selon le principe de la répartition régionale, les membres du Bureau de la Commission à sa soixante-quatrième session et leurs groupes régionaux respectifs étaient les suivants :

| *Fonction* | *Groupe régional* | *Membre* |
|---|---|---|
| Présidente | États d'Europe orientale | Dominika Krois (Pologne) |

| | | |
|---|---|---|
| Premier Vice-Président | États d'Europe occidentale et autres États | Wolfgang Amadeus Brülhart (Suisse) |
| Deuxième Vice-Président | États d'Amérique latine et des Caraïbes | Miguel Camilo Ruíz Blanco (Colombie) |
| Troisième Vice-Président | États d'Afrique | Bukar Hamman (Nigéria) |
| Rapporteuse | États d'Asie et du Pacifique | Begaiym Nurlan (Kirghizistan) |

11. Conformément à la résolution 1991/39 du Conseil économique et social et à la pratique établie, un groupe composé des Présidents des cinq groupes régionaux, du Président du Groupe des 77 et de la Chine et du représentant ou de l'observateur de l'État assurant la présidence de l'Union européenne aide le Président de la Commission à régler les questions d'organisation. Ce groupe et les membres du Bureau constituent le Bureau élargi prévu dans la résolution 1991/39 du Conseil.

12. Pendant la soixante-quatrième session de la Commission, le Bureau élargi s'est réuni le […] et le […] avril 2021 pour examiner des questions liées à l'organisation des travaux.

## F. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

13. À sa 1re séance, le 12 avril 2021, la Commission a adopté par consensus son ordre du jour provisoire et le projet d'organisation de ses travaux (E/CN.7/2021/1), conformément à la décision 2018/246 du Conseil économique et social. L'ordre du jour était le suivant :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Débat général.

*Débat consacré aux activités opérationnelles*

4. Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique :
   a) Travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ;
   b) Directives sur les questions politiques et budgétaires pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ;
   c) Méthodes de travail de la Commission ;
   d) Composition des effectifs de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et questions connexes.

*Débat consacré aux questions normatives*

5. Application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues :
   a) Modifications du champ d'application du contrôle des substances ;
   b) Examen de substances en vue d'éventuelles recommandations d'inscription aux Tableaux des Conventions : difficultés à résoudre et travaux futurs de la Commission des stupéfiants, de l'Organisation mondiale de la Santé et de l'Organe international de contrôle des stupéfiants ;

c) Organe international de contrôle des stupéfiants ;

d) Coopération internationale visant à assurer la disponibilité des stupéfiants et des substances psychotropes à des fins médicales et scientifiques tout en empêchant leur détournement ;

e) Autres questions découlant des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues.

6. Suivi de la mise en œuvre, aux niveaux national, régional et international, de tous les engagements à aborder et combattre le problème mondial de la drogue énoncés dans la Déclaration ministérielle de 2019.

7. Coopération et coordination interinstitutions des actions menées pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue.

8. Recommandations des organes subsidiaires de la Commission.

9. Contributions de la Commission aux travaux du Conseil économique et social, conformément à la résolution 72/305 de l'Assemblée générale, y compris concernant le suivi, l'examen et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

***

10. Ordre du jour provisoire de la soixante-cinquième session de la Commission.

11. Questions diverses.

12. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa soixante-quatrième session.